



Communiqué

Cayenne/Paramaribo, le vendredi 24 juillet 2015.

Premier inventaire transfrontalier des dauphins de Guyane !

Le dauphin de Guyane, *Sotalia guianensis*, est une espèce côtière de la façade Atlantique de l'Amérique du sud. Avec une aire de répartition étendue sur une douzaine de Pays, aucune estimation n'existe sur les effectifs de ce petit dauphin. Pour autant, différents indicateurs montrent une pression croissante sur cette espèce. En effet, les captures accidentelles, et les dérangements sonores, sont des enjeux importants, pour une espèce qui ne fréquente que les eaux littorales (jusqu'à 20 miles nautiques en moyenne).

Dans le cadre de travaux visant à mieux connaître les effectifs, un premier survol spécifique d'inventaire avait été conduit par le WWF en 2013. Ce survol avait montré une répartition uniforme sur l'ensemble de la côte guyanaise, à l'exception de l'estuaire de l'Oyapock (frontière franco-brésilienne), où aucune présence n'avait été constatée.

Dans le cadre d'un projet de coopération entre le Suriname et la Guyane, la *Green Heritage Fund Suriname* et le WWF ont proposé de réaliser le premier inventaire transfrontalier de l'espèce, afin de fournir des éléments de répartition à une échelle plus large. Cet inventaire comporte des missions fluviales réalisées sur les quatre plus grands fleuves du Suriname (incluant le Maroni), et des survols de comptage. Un premier survol s'est déroulé le 20 juillet 2015, et a permis d'inventorier la côte de Paramaribo à Galibi (Suriname). Un second survol s'est déroulé le 21 juillet, couvrant cette fois la zone entre Awala-Yalimapo et Kourou (Guyane) soit un total d'environ 800 Kms parcourus. 10 groupes de dauphins de Guyane ont été observés, composés de 1 à 8 individus.

Le fleuve Suriname montre une présence marquée de l'espèce. En Guyane, des dauphins ont pu être détectés sur l'ensemble du trait de côte, avec des effectifs significatifs sur le secteur Sinnamary/Kourou. En parallèle, d'autres espèces ont pu être observées, telles que raies Manta, requins marteau, tortues marines. Enfin, toutes les activités de pêche dans les zones suivies ont été répertoriées.

Ce premier effort de suivi transfrontalier devra être complété pour permettre une compréhension plus fine de ces résultats. Sa réalisation a été permise par le Ministère de la Défense, le Ministère des Affaires Etrangères, et par le Ministère du Transport, de la Communication et du Tourisme du Suriname, et de l'aviation civile, de l'État-major de la zone de défense de Guyane et du CNES. Cette initiative bénéficie des financements de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement, et du Logement de Guyane (DEAL), du fonds régional de coopération (Préfecture de Guyane), et du WWF.

Pour plus d'information, WWF Guyane - tél. 05 94 31 38 28 / mail : guyane@wwf.fr